

DELIBERATION N° 86/09-12 - CESSION IMMEUBLE 13, GRANDE RUE

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa décision du 24 Juin 1986 portant sur la cession, sous forme de vente à réméré à Monsieur et Madame CHONE Louis, d'un immeuble sis à LUDRES, 13 Grande Rue.

Cet acquéreur étant parent au 6ème degré avec Monsieur CHONE, Maire de LUDRES, ce dernier propose un nouveau vote du Conseil Municipal sans y prendre part.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Monsieur CHONE, Maire, n'ayant pas pris part au vote, décide à l'unanimité :

- de céder la parcelle bâtie section AB N° 182, d'une contenance de 1 a 60 ca, sous forme de vente à réméré, à Monsieur et Madame CHONE Louis, pour une montant de 35

000 Frs.

- la présente délibération annule et remplace celle du 24 Juin 1986, N° 86/06-15.